



PV DU 05/ 10 / 17 et 29 JUILLET 2020

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 JUILLET 2020

A 9 HEURES 30

COUR D'HONNEUR DE LA MAIRIE



# Compte-rendu du Conseil Municipal du 05 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le cinq Juillet, les membres du Conseil Municipal de la Ville de PEZENAS proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 28 juin 2020 se sont réunis sur la convocation de Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'Article L 2121-7 et L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs RIVIERE Armand – SACCUCCI Rachel – BOUGAIN Manuel – MIALON Aurélie – VIVARES Robert – GARCIN SAUDO Julie – GUIRAUD Thomas – DEMOULIN Danièle – VERDEIL René – VICENTE Nicole – DELBAC Patrick – AZEMAR Danièle – BOUSQUET Jean-Marie – LOPEZ Georges – SUTRA DE GERMA Anne – CHASSAGNE Marie-Hélène – CASTINEIRA Gilbert – CIET Katia – BALLESTERO Marie – MOUTOU Xavier – DOS SANTOS Cécile – CASTILLO François – BENTAHAR Nadia – BLANC Benoit – VOGEL SINGER Alain – FORME Valérie – CAUSSE Florent – BARRIERES David

Absent excusé : Madame Emma PY.

A 09 heures 32, après avoir fait l'appel des élus, Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Maire sortant, ouvre la séance. Celui-ci donne les résultats des listes présentées aux élections municipales et installe les nouveaux élus et rappelle que cette première séance du Conseil Municipal concerne l'élection du Maire et des Adjoints.

Il remercie les Piscénois qui lui ont fait confiance pendant vingt-cinq années et rend hommages aux élus qui l'ont accompagné. Il souhaite également rendre hommage au personnel municipal et particulièrement à Madame Gaby Laheurte et Madame Sabine Taussac prématurément disparues

Il donne ensuite la parole à Madame Danièle DEMOULIN, doyenne de l'assemblée et seule habilitée à procéder à l'élection du Maire.

Madame DEMOULIN prend la parole pour rappeler le succès de la liste menée par Armand RIVIERE et saluer le retour de la gauche à Pézenas.

## 01 – ELECTION DU MAIRE

Avant de procéder à l'élection du Maire qui doit avoir lieu au scrutin secret, Madame DEMOULIN précise qu'il faut désigner deux assesseurs et un secrétaire pour constituer le bureau.

Ont été désignés Messieurs Benoit BLANC et David BARRIERES en tant qu'assesseurs et Monsieur Thomas GUIRAUD en tant que secrétaire.

Madame DEMOULIN demande ensuite qui veut être candidat.

Seule la candidature de Monsieur Armand RIVIERE est présentée.

Madame DEMOULIN demande donc de passer au vote.

Chaque élu remplit un bulletin et le dépose dans une urne qui leur est présentée tour à tour.



Après le dépouillement, Madame DEMOULIN prononce les résultats.

\* 28 bulletins pour Monsieur RIVIERE.

Madame DEMOULIN proclame donc Monsieur RIVIERE, Maire de Pézenas, et il lui remet l'écharpe.

A la suite des applaudissement, Monsieur RIVIERE prend la parole

« Monsieur le Conseiller régional, représentant la Présidente de Région,  
Monsieur le Conseiller départemental, représentant le Président du Département, Mesdames  
et messieurs les Maires et élus,  
Monsieur le Maire de Montpellier,  
Mesdames et messieurs les Conseillers municipaux,  
Piscénoises, Piscénois,  
Amis de communes voisines et amoureux de notre ville,

Merci d'abord aux Conseillers municipaux de leur confiance après celle que nous ont accordée les Piscénoises et les Piscénois dimanche dernier.

Ils mesurent l'émotion qui est aujourd'hui la mienne, mêlée au sentiment des responsabilités qui nous attendent et dont l'étrange paradoxe pourrait se résumer dans cette phrase d'un Député élu avec le Front Populaire : « *Enfin, les ennuis commencent !* ».

Merci, une nouvelle fois, aux Piscénoises et aux Piscénois qui ont choisi que je devienne leur nouveau Maire, accompagné d'une nouvelle équipe engagée, solide et solidaire.

Je veux leur dire que je serai le Maire de toutes les Piscénoises et de tous les Piscénois, un Maire de dialogue, un Maire de terrain, un Maire sur le terrain.

Merci, à celles et ceux qui, plus largement que l'équipe que je conduisais, ont, avec nous, porté l'espoir pendant 9 mois et plus.

Merci à celles et ceux qui m'ont accompagné durant 6 ans dans les rangs de la minorité municipale.

Merci à ma famille qui m'a transmis ces deux « virus » que sont Pézenas et la politique. Merci à Marion et à Juliette, soutien et étincelle, qui rendent la vie délicieuse quels que soient les moments. Merci à elles et à eux pour être ce qu'ils sont et contribuer à faire ce que je suis.

Merci, enfin, au personnel municipal pour la qualité de son accueil dans cette semaine particulière où l'on devient Maire mais où on ne l'est pas encore.

Merci de son travail pour faire de ce Conseil municipal, particulier dans une situation particulière, une réussite.

Ce matin, en entrant dans la Cour de la Mairie, j'avais le regard d'un enfant.

Un enfant qui habitait tout proche, rue Marceau, et dont la Cour de la Mairie était le chemin de l'école. Un enfant de 6 ans dont les couloirs de la Mairie sont devenus un terrain de jeux lorsque sa mère était élue et que son père travaillait non loin.



Le savait-il à cette époque ? Le voulait-il déjà ? Certains vous diront qu'il l'a toujours voulu. D'autres vous diront qu'ils l'ont toujours su.

Je sais, aujourd'hui, que je ne suis plus enfant mais que j'ai toujours ce regard attendri lorsque je regarde ma ville.

Je sais, aujourd'hui, qu'il n'y a pas de parcours type ou de destin. Il y a seulement une envie, de l'engagement, de l'amour, de la passion, des rencontres, des valeurs, du travail, du collectif, des énergies fédérées...

C'est cet ensemble, ce sont ces énergies qui me permettent aujourd'hui de devenir, devant vous, le nouveau Maire de Pézenas.

Et ce n'est pas rien lorsque l'on met ses pas, si nous devons remonter loin, dans ceux :

- de Louis Montagne qui fut le Maire emblématique de Pézenas au XIXème siècle, à qui nous devons une part de notre renommée nationale et internationale parce qu'il a compris, sous l'influence d'Albert-Paul Alliès, l'importance d'unir Molière et Pézenas.
- de Jean Bène, l'homme de la résistance. L'homme aussi qui a rythmé la vie de notre ville pendant plus d'un demi siècle et en a été Maire durant 36 ans faisant bénéficier Pézenas de la synergie de ces nombreux autres mandats. Il nous a légué des piliers sur lesquels Pézenas repose encore : classement de la ville en « secteur sauvegardé », travaux d'assainissement, lotissements communaux, équipements scolaires et sportifs... dont un porté avec Charles Alliès et qui est aujourd'hui le Lycée Professionnel.
- de Joseph Garbal qui, à sa manière, aura prouvé que l'alternance était possible et qui aura participé à la reconstruction démocratique de l'après-guerre.
- de Louis Audibert, travaillant de concert avec son Premier adjoint, Jean Sentenac, poursuivant l'œuvre de Jean Bène, lançant le SICTOM et achetant Castelsec.
- de Pierre Guiraud qui a contribué à donner un temps d'avance à Pézenas en réalisant un certain nombre d'équipements structurants dont la Médiathèque, la Maison des Métiers d'Art, l'hôpital local, le cinéma, le stade synthétique ou la Maison de l'entreprise...
- d'Alain Vogel-Singer, auquel les Piscénoises et les Piscénois auront renouvelé leur confiance à 5 reprises, dont on connaît la passion pour Pézenas et le défenseur qu'il est du patrimoine et des Métiers d'Art.

Il y a donc une grande responsabilité pour moi, pour nous, à prendre aujourd'hui nos fonctions d'élus et à les assumer pleinement pendant 6 ans.

La première de ces responsabilités est de fédérer.

Et cela commence aujourd'hui. Je veux dire aux élus de la nouvelle minorité municipale qu'ils seront respectés et associés.





Fédérer les habitantes et les habitants, les associations, les acteurs économiques, les forces culturelles, toutes les énergies qui font Pézenas.

Et cela est d'autant plus important que nous avons à faire face à des crises sanitaires, économiques et sociales, sans précédent.

Faisons nôtres ces vers d'Aragon : « *Quand les blés sont sous la grêle fou qui fait le délicat, fou qui songe à ses querelles au cœur du commun combat.* »

Ensemble, nous allons répondre aux urgences.

**L'urgence écologique** que plus personne ne peut nier et à laquelle nous devons apporter des solutions concrètes, construites en lien avec nos impératifs de solidarité et de proximité, en ayant à l'esprit que nous pouvons penser global et agir local.

**L'urgence économique** pour faire face aux mois qui nous attendent, soutenir nos commerçants et artisans, promouvoir nos productions, miser sur nos atouts, croire en notre attractivité et porter des projets ambitieux et innovants pour nos territoires et pour l'emploi.

**L'urgence sociale** car, plus que jamais, la solidarité devra être au rendez-vous : dans les quartiers, entre les âges, avec les associations... Cette solidarité qui sans la proximité n'est rien et la première des proximités sera celle des élus dont le premier des bureaux devra être le terrain.

**L'urgence culturelle** car, ici plus qu'ailleurs, la culture n'est pas une variable d'ajustement, elle n'est pas un supplément d'âme mais elle est l'âme même de notre ville. Elle est production, création, Histoire, patrimoine, traditions, savoirs, éducation et éducation populaire.

Répondre à ces urgences commence dès aujourd'hui.

Et, comme un symbole, nous avons souhaité, pour envoyer un signal aux artisans et aux créateurs, que l'inauguration de la Mirondela puisse se tenir, comme c'est de tradition en ce premier dimanche de juillet.

Distinctement de ce Conseil municipal, le Poulain sortira donc aujourd'hui pour ouvrir la saison estivale, pour soutenir ceux qui font battre le cœur de notre ville, pour porter notre dynamique touristique, pour saluer les habitants de Pézenas.

Mais sans investir sur le temps long, agir sur l'immédiateté ne sert à rien. Nous sommes élus pour construire l'avenir de Pézenas que nous voulons solidaire, écologique, créatif et citoyen.

Nous voulons mettre Pézenas devant. Nous voulons porter notre ville au plus haut. Pour elle, il ne doit pas y avoir de petites ambitions, seulement de grands destins.

Nous y arriverons en pariant sur nos atouts et nos savoir-faire.

Nous y arriverons en renouant avec notre capacité à anticiper les défis, à innover dans nos projets, à inventer des solutions et à oser prendre de nouveaux chemins.



Nous y arriverons en retrouvant notre faculté d'entraînement des autres, en construisant de véritables partenariats, en fédérant les communes voisines et les différents échelons territoriaux.

Nous y arriverons si nous misons toujours plus sur les citoyens, l'intelligence collective et la démocratie participative.

Notre ambition doit être de penser Pézenas comme une capitale, comme elle l'a été lorsqu'elle était la capitale des Etats du Languedoc.

Elle peut être une capitale touristique, une capitale des métiers d'art, une capitale culturelle, une capitale du patrimoine culturel immatériel, une capitale gourmande, une capitale des vins, une capitale du savoir vivre et du savoir être, une capitale économique en s'inscrivant dans des nouvelles filières de développement et en portant des projets novateurs.

Aujourd'hui, Pézenas va écrire une nouvelle page de son Histoire. Nous allons en tenir la plume...

Cette plume ne servira pas à noircir les pages passées ou à rayer sans logique aucune les projets en cours.

Cette plume nous permettra bel et bien d'écrire l'avenir ensemble et d'y apporter tout notre cœur et toutes nos valeurs.

Ces valeurs, elles sont d'abord celles de notre République, la liberté, l'égalité, la fraternité, auxquelles nous ajoutons la citoyenneté, l'humanité, l'intégrité, la solidarité, la proximité et la laïcité.

Nous aimons Pézenas et pour elle nous voulons le meilleur.

Au travail ! »

Après les applaudissements, l'ensemble du conseil municipal et le public se lèvent au son de *La Marseillaise*.

## **02 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Monsieur le Maire expose qu'il doit y avoir dans chaque commune au moins un Adjoint (Article L 2122-1) et que Pézenas peut disposer d'un à huit adjoints.

Monsieur le Maire propose au Conseil de créer 8 postes d'Adjoints.

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve par 28 voix pour.

## **03 – ELECTION DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire précise que les Adjoints sont élus, parmi les membres du Conseil Municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret (Article L 2122-4 et L 2122-7-2 du C.G.C.T.).

L'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'Adjoints n'est pas lié à



Le dépôt de la liste des candidats aux fonctions d'adjoints est matérialisé par le dépôt d'un bulletin de vote auprès du Maire.

Seule la liste majoritaire « LE PRINTEMPS DE PEZENAS » conduite par Madame Rachel SACCUCCI est déposée et Monsieur le Maire en présente sa composition : Rachel SACCUCCI, Manuel BOURGAIN, Aurélie MIALAON, Robert VIVARES, Julie GARCIN SAUDO, Thomas GUIRAUD, Danièle DEMOULIN, René VERDEIL.

Monsieur le Maire demande donc de procéder à l'élection.

L'urne circule devant chaque conseiller pour leur permettre de déposer un bulletin, soit blanc soit au nom de la liste présentée.

Tout comme l'élection du Maire, le dépouillement se fait par les assesseurs.

Monsieur le Maire donne ensuite les résultats :

\* 28 voix pour la liste conduite par Madame Rachel SACCUCCI.

Monsieur le Maire énumère ensuite le périmètre des délégations qu'il est prévu d'attribuer aux Adjoints.

Rachel SACCUCCI, Première adjointe, Affaires générales

Manuel BOURGAIN, Vie démocratique, Information, Communication

Aurélie MIALON, Affaires Scolaires

Robert VIVARES, Culture, Savoir populaire

Julie GARCIN SAUDO, Développement urbain et Développement durable

Thomas GUIRAUD, Jeunesse, Sports, Vie associative

Danièle DEMOULIN, Solidarité, Proximité

René VERDEIL, Finances

Monsieur le Maire précise qu'il y aura également un pôle sur l'attractivité économique et des conseillers municipaux délégués qui seront présentés lors d'un prochain conseil municipal.

#### **04 – CHARTE DE L'ELU LOCAL**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte

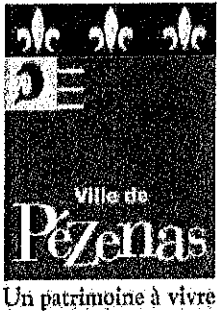
#### **05 – CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE DESIGNER LES GRANDS ELECTEURS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES**

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal doit se réunir vendredi 10 juillet prochain en vue de désigner les représentants de la commune pour l'élection des sénateurs.

La convocation se fait par la distribution en séance de l'arrêté préfectoral relatif au mode de scrutin de ces grands électeurs en vue des élections sénatoriales du 27 septembre prochain

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 Heures 08.





**PROCES-VERBAL**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 10 JUILLET 2020**

**A 18 HEURES**

**A LA SALLE DES MARIAGES**





L'an deux mille vingt et le dix Juillet, le Conseil Municipal de la Ville de PEZENAS s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs RIVIERE Armand – SACCUCCI Rachel – BOUGAIN Manuel – MIALON Aurélie – VIVARES Robert – GARCIN SAUDO Julie – GUIRAUD Thomas – DEMOULIN Danièle – VERDEIL René – VICENTE Nicole – DELBAC Patrick – AZEMAR Danièle – BOUSQUET Jean-Marie – LOPEZ Georges – CHASSAGNE Marie-Hélène – CASTINEIRA Gilbert – CIET Katia – BALLESTERO Marie – MOUTOU Xavier – DOS SANTOS Cécile – CASTILLO François – BENTAHAR Nadia – BLANC Benoit – VOGEL SINGER Alain – FORME Valérie – CAUSSE Florent – SANTANA Myriam – VERTICIONNE Kevin

Absente excusée : Madame Anne SUTRA DE GERMA.

Procuration : Madame SUTRA DE GERMA à Monsieur VERDEIL

A 18 heures 01, Monsieur Armand RIVIERE, Maire, ouvre la séance.

Monsieur le Maire : « Mesdames, Messieurs, bonsoir pour ce second conseil municipal de la mandature. Conseil qui devrait être relativement succinct mais obligatoire pour désigner les grands électeurs qui auront à voter le 27 septembre prochain pour les sénatoriales. »

## **01 – INSTALLATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire : « Nous allons commencer ce conseil par l'installation de deux conseillers municipaux à la suite de la démission de Mme Emma Py et de Monsieur David Barrière.

Il s'agit de Mme Myriam SANTANA et de M. Kevin VERTICIONNE, à qui je souhaite la bienvenue ; je ne sais pas s'ils souhaitent en dire plus.

Kevin, tu vas être obligé de parler parce que tu es le plus jeune de cette assemblée et chaque fois que tu seras présent, tu auras à faire l'appel, et donc je te laisse faire l'appel. »

*M Verticionne fait l'appel*

## **02 – DESIGNATION DES GRANDS ELECTEURS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES**

Monsieur le Maire : « Merci. L'ordre du jour est simple, c'est l'élection des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales le dimanche 27 septembre. Pézenas doit donc désigner 15 délégués et 5 suppléants. Les suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, selon la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel

Les délégués sont élus parmi les conseillers municipaux, les suppléants sont aussi élus parmi les conseillers municipaux et les électeurs de la commune.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégué et de suppléant doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. L'élection se fait sans débat et au bulletin secret. Les listes peuvent comprendre un nombre inférieur ou égal au nombre de mandats de



délégués et de suppléants à pourvoir. Il faut donner un titre à la liste ; le choix du nom de la liste n'est pas un motif de rejet de la candidature ; il fallait donner nom, prénom, sexe, date de naissance, adresse et ordre dans la liste ; il fallait déposer la liste auprès du maire jusqu'à la date de l'ouverture du scrutin.

Le Bureau électoral est présidé par le maire ; il comprend deux membres du conseil, les plus âgés, Mme Demoulin et M Verdeil, deux membres, les plus jeunes, M. Verticionne et M. Guiraud et un secrétaire, je propose Benoit Blanc puisqu'il a officié dimanche et il n'a pas dû perdre la main.

Donc, les deux listes qui ont été présentées sont la liste « Le Printemps de Pézenas » et la liste « Heureux à Pézenas ».

Je dois vous donner le nom des candidats pour chaque liste donc pour le Printemps de Pézenas aux postes de grands électeurs sont candidats Armand Rivière, Marie Ballestero, Manuel Bourgain, Cécile Dos Santos, Thomas Guiraud, Danièle Demoulin, René Verdeil, Katia Ciet, Georges Lopez, Nadia Bentahar, Patrick Delbas, Anne Sutra-de-Germa, Marie-Hélène Chassagen, Jean-Marie Bousquet, François Castillo. Aux postes de délégués suppléants : Benoît Blanc, Nicole Vicente, Gilbert Castineira, Aurélie Mialon et Xavier Moutou.

Pour la liste « Heureux à Pézenas » sont candidats aux postes de délégués candidats Alain Vogel-Singer, Valérie Forme et aux postes de délégués suppléants Florent Causse, Myriam Santana et Kevin Verticionne.

Donc, l'urne va circuler, les listes vous sont distribuées ; l'urne va circuler afin que vous puissiez voter. »

*L'urne circule. Il est procédé au vote puis au dépouillement avec lecture à voix haute des bulletins*

Mme Demoulin : « Pour la liste « Le Printemps de Pézenas », 24 votes. 5 votes pour la liste « Heureux à Pézenas » ».

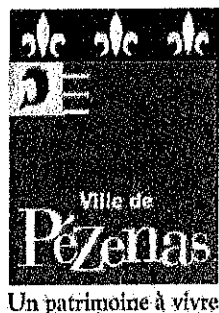
Monsieur le Maire : « Donc, le conseil municipal est fini. Il faut que les membres du bureau pensent à signer les PV avant de partir, c'est ça ? Et nous aurons un prochain conseil municipal le 17 juillet à 18 heures, ici-même.

Ah, il faut que je donne les résultats, c'est ça. « Le Printemps de Pézenas » a donc 13 sièges, c'est ça ? et « Heureux à Pézenas » a 2 sièges ; pour les suppléants, « le Printemps de Pézenas » a 4 sièges et « Heureux à Pézenas » a 1 siège. Voilà pour les résultats.

Donc conseil municipal, vendredi 17 à 18 heures. Merci. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 Heures 13.





# PROCES-VERBAL

## DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 JUILLET 2020

A 18 HEURES

A LA SALLE DES MARIAGES



L'an deux mille vingt et le dix-sept Juillet, les membres du Conseil Municipal de la Ville de PEZENAS se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs RIVIERE Armand – SACCUCCI Rachel – BOUGAIN Manuel – MIALON Aurélie – VIVARES Robert – GARCIN SAUDO Julie – GUIRAUD Thomas – DEMOULIN Danièle – VERDEIL René – VICENTE Nicole – DELBAC Patrick – AZEMAR Danièle – BOUSQUET Jean-Marie – LOPEZ Georges – CHASSAGNE Marie-Hélène – CASTINEIRA Gilbert – CIET Katia – BALLESTERO Marie – MOUTOU Xavier – DOS SANTOS Cécile – CASTILLO François – BENTAHAR Nadia – BLANC Benoit – VOGEL SINGER Alain – FORME Valérie – CAUSSE Florent – SANTANA Myriam – VERTICIONNE Kevin

Absent excusé : Madame Anne SUTRA DE GERMA.

Procurations : Madame SUTRA DE GERMA à Monsieur VERDEIL

A 18 heures 05, Monsieur Armand RIVIERE, Maire, ouvre la séance.

Monsieur le Maire : « Il y a trois élus en réunion là-haut qui vont arriver. D'abord, bonjour à toutes et à tous ; c'est la moindre des choses pour ceux que je n'ai pas vu aujourd'hui ou pas eu au téléphone. Kevin, c'est de ton ressort de faire l'appel ; je te laisse faire, le temps que les retardataires arrivent »

M. Verticionne : « Bonjour à tous ». *M. Verticionne fait l'appel*

---

## 01 - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Monsieur le Maire : « Merci. Donc l'ordre du jour du conseil commence en point numéro un par l'approbation du règlement intérieur du conseil municipal. Nous avons fait le choix de reconduire le règlement intérieur appliqué comme précédemment. Nous y reviendrons probablement en cours de mandat ou dans les mois qui viennent s'il faut tenir compte des nouveautés des derniers jours avec des conseils municipaux filmés et retransmis en direct. Mais nous avons voulu prendre du temps y compris du temps avec la Commission Affaires générales pour pouvoir l'amender et y apporter ces nouveautés là, dans l'esprit qu'on défendait pendant la campagne électorale d'association des citoyens au conseil municipal et à la gestion municipale.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Donc, je passe au vote : qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ? «

---

## 02 - CREATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES

---

Monsieur le Maire : « Le point deux est celui des créations des commissions municipales. Là-aussi, nous avons fait le choix, au moins pour celles qui sont strictement municipales, c'est-à-dire celle des Affaires générales et Finances, de ne créer pour l'instant que celle-là et nous ouvrirons par la suite d'autres commissions municipales thématiques et des commissions extra-municipales et nous voulions que le schéma soit le plus affiné possible pour pas y revenir tout au long du mandat.





Donc, la première commission que nous proposons de créer est celle des Affaires Générales et Finances composée de 7 membres. Si on applique la proportionnelle, c'est six membres de la majorité et un membre de la minorité. Donc, soit – je le propose à la minorité – nous faisons liste commune si je puis dire ainsi et nous pouvons même la voter à main levée soit si vous nous le demandez, et à deux listes on peut le faire, on peut voter à bulletin secret... Sur le principe de deux listes ? »

M. Vogel-Singer : « Non, on est tout à fait d'accord pour le principe de liste commune et éviter des votes, voilà, qui ne sont pas très utiles. »

Monsieur le Maire : « Donc, je vous propose pour la Commission Affaires générales et Finances les candidats suivants, sachant que le Maire la préside de droit : Rachel Saccucci, René Verdeil, Danièle Demoulin, Jean-Marie Bousquet, Nicole Vicente, Benoit Blanc et Kevin Verticionne. Pas d'observation. Qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ? »

*Par vote à main levée à l'unanimité, le conseil s'est prononcé pour la liste proposée.*

Monsieur le Maire : « La commission suivante, c'est la commission des appels d'offres composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, qui peut-être, elle-aussi élue à la proportionnelle à bulletin secret sauf si nous faisons à nouveau le choix d'une liste commune c'est-à-dire de quatre titulaires de la majorité et un titulaire de la minorité et quatre suppléants de la majorité et un suppléant de la minorité, sachant que par ses délégations futures, René Verdeil sera président de droit de cette commission d'appel d'offres. On part sur le même principe, une liste commune ?

Donc, les candidats aux postes de titulaires sont Rachel Saccucci, Manuel Bourgain, Julie Garcin-Saudo, Aurélie Mialon et Valérie Forme. Les candidats aux postes de suppléants sont Robert Vivares, Nicole Vicente, Danièle Demoulin, Xavier Moutou et Alain Vogel-Singer.

S'il n'y a pas de question, je passe au vote : Qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ? Merci.

*Par vote à main levée à l'unanimité, le conseil s'est prononcé pour la liste proposée.*

Monsieur le Maire : « La commission suivante est la commission de délégation de services publics composée sur le même principe : 5 titulaires et 5 suppléants. Je redemande pour la forme si nous restons sur le principe d'une liste commune.

Donc, je vous propose en candidats titulaires : Rachel Saccucci, Danièle Demoulin, Marie Balletero, François Castillo, Florent Causse ; en candidats suppléants : Xavier Moutou, Jean-Marie Bousquet, Nicole Vicente, Benoit Blanc, Valérie Forme. Même remarque que pour la commission précédente, de par ses délégations, c'est René Verdeil qui présidera de droit cette commission. Ses délégations, bien évidemment, futures.

S'il n'y a pas de question, je passe aux voix : Qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ? »

*Par vote à main levée à l'unanimité, le conseil s'est prononcé pour la liste proposée.*

Monsieur le Maire : « La prochaine commission toujours sur le même modèle est une commission de concession d'aménagement composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Donc, je vous propose à nouveau de faire liste commune. Donc la liste serait pour les titulaires : Rachel Saccucci, René Verdeil, Julie Garcin-Saudo, Georges Lopez, Kevin Verticionne et pour les suppléants : Manuel Bourgain, Jean-Marie Bousquet, Danièle Demoulin, Marie Balletero, Florent Causse.



S'il n'y a pas d'observation particulière, je passe aux voix : Qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ?

*Par vote à main levée à l'unanimité, le conseil s'est prononcé pour la liste proposée.*

### **03 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS DIVERS ETABLISSEMENTS, ORGANISMES ET COMMISSIONS**

Monsieur le Maire « Le point suivant est la désignation des représentants du conseil municipal dans divers établissements, organismes et commissions

Cela commence par la Commission Locale d'Evaluation des Transfert de Charges de la Communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée, auquel on propose que ce soit Monsieur René Verdeil qui représente la ville.

Je ne sais pas si on les vote dans l'intégralité ou une par une ? Une par une !

Qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ?

*Par vote à main levée à l'unanimité, le conseil s'est prononcé pour M. René Verdeil.*

Monsieur le Maire : « Pour la commission intercommunale des Impôts directs, nous proposons que M. René Verdeil soit titulaire et que M. benoit Blanc soit suppléant.

Qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ?

*Par vote à main levée à l'unanimité, le conseil s'est prononcé pour M. René Verdeil et M. Benoit Blanc*

Pour le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, nous proposons qu'Armand Rivière et François Castillo soient titulaires et que Thomas Guiraud soit suppléant.

Qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ?

*Par vote à main levée à l'unanimité, le conseil s'est prononcé pour MM. Armand Rivière, François Castillo et Thomas Guiraud.*

Pour le Collège Jean Bène, nous proposons Nicole Vicente et Thomas Guiraud comme candidats.

Qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ?

*Par vote à main levée à l'unanimité, le conseil s'est prononcé pour Mme Nicole Vicente et M. Thomas Guiraud.*

Pour le Lycée Jean Moulin, nous proposons Thomas Guiraud et Nicole Vicente comme candidats.

Qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ?

*Par vote à main levée à l'unanimité, le conseil s'est prononcé pour Mme Nicole Vicente et M. Thomas Guiraud.*

Pour le Lycée Charles Alliès, nous proposons Thomas Guiraud et Nicole Vicente comme candidats.

Qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ?

*Par vote à main levée à l'unanimité, le conseil s'est prononcé pour Mme Nicole Vicente et M. Thomas Guiraud.*

Pour Lycée professionnel agricole Charles Marie de la Condamine, nous proposons Marie Ballestero et Nicole Vicente comme candidats.

Qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ?

*Par vote à main levée à l'unanimité, le conseil s'est prononcé pour Mme Nicole Vicente et Mme Marie Ballestero.*

Evidemment, je vous invite à me couper s'il y a une observation et que je ne vous vois pas.

Pour le Centre de Formation professionnelle et de promotion agricole, nous proposons Nicole Vicente comme titulaire.



Qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ?

*Par vote à main levée à l'unanimité, le conseil s'est prononcé pour Mme Nicole Vicente*

Pour le Conseil de surveillance dont le Maire est membre de droit, nous proposons Mme Danièle Demoulin en titulaire et Mme Marie-Hélène Chassagne en suppléante.

Qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ?

*Par vote à main levée à l'unanimité, le conseil s'est prononcé pour Mmes Danièle Demoulin et Marie-Hélène Chassagne*

Pour le Centre de Ressources Molière, nous proposons Aurélie Mialon comme titulaire et Robert Vivares comme suppléant.

Qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ?

*Par vote à main levée à l'unanimité, le conseil s'est prononcé pour Mme Aurélie Mialon et M. Robert Vivares*

Pour l'Association départementale d'information et d'aide aux victimes, nous proposons Danièle Demoulin comme titulaire et François Castillo comme suppléant

Qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ?

*Par vote à main levée à l'unanimité, le conseil s'est prononcé pour Mme Danièle Demoulin et François Castillo.*

Pour le SIVOM-CLAS du Pays de Pézenas, nous proposons Gibert Castineira et Danièle Demoulin comme titulaires et Robert Vivares et Cécile Dos Santos comme suppléants

Qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ?

*Par vote à main levée à l'unanimité, le conseil s'est prononcé pour M. Gilbert Castineira, Mme Danièle Demoulin M. Robert Vivares et Mme Cécile Dos Santos.*

Pour le SIVOM du Canton d'Agde -Fourrière animale et tag, nous proposons Xavier Moutou, François Castillo et Georges Lopez comme titulaires et Rachel Saccucci, Katia Ciet et Julie Garcin-Saudo comme suppléantes

Qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ?

*Par vote à main levée à l'unanimité, le conseil s'est prononcé pour MM. Xavier Moutou, François Castillo et Georges Lopez et Mmes Rachel Saccucci, Katia Ciet et Julie Garcin-Saudo.*

Pour le Syndicat mixte Hérault-Energie, nous proposons Armand Rivière comme titulaire et Marie Ballestero comme suppléante.

Qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ?

*Par vote à main levée à l'unanimité, le conseil s'est prononcé pour M. Armand Rivière et Mme Marie Ballestero.*

Pour le Syndicat mixte de la filière viande l'Hérault, nous proposons Armand Rivière, Anne Sutra, René Verdeil, Georges Lopez comme titulaires et Rachel Saccucci, Manuel Bourgain, Benoit Blanc et Marie Ballestero comme suppléants

Qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ?

*Par vote à main levée à l'unanimité, le conseil s'est prononcé pour Armand Rivière, Anne Sutra-de-Germa, René Verdeil, Georges Lopez, Rachel Saccucci, Manuel Bourgain, Benoit Blanc, Marie Ballestero.*

Pour le Conseiller municipal en charge des questions de défense, nous proposons Patrick Delbac comme correspondant défense

Qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ?

*Par vote à main levée à l'unanimité, le conseil s'est prononcé pour M. Patrick Delbac.*



Pour le Conseiller municipal correspondant de sécurité routière, nous proposons François Castillo  
Qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ?

*Par vote à main levée à l'unanimité, le conseil s'est prononcé pour M. François Castillo.*

Pour le Comité technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail, il y a cinq postes à répartir. La proportionnelle n'est pas forcément imposée mais si la minorité le souhaite, nous leur proposons un poste de titulaire et un poste de suppléant.

Donc, comme titulaire ? »

M. Vogel : « Florant Causse »

Le Maire : « Et comme suppléant ? »

M. Vogel : « Myriam »

Le Maire : « Myriam Santana.

Donc comme titulaire nous proposons Rachel Saccucci, René Verdeil, Benoit Blanc, Armand Rivière. Seront suppléants, Aurélie Mialon, Nicole Vicente, François Castillo et Manuel Bourgain »

Qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ?

*Par vote à main levée à l'unanimité, le conseil s'est prononcé pour Rachel Saccucci, René Verdeil, Benoit Blanc, Armand Rivière, Florent Causse, Aurélie Mialon, Nicole Vicente, François Castillo, Manuel Bourgain, Myriam Santana. »*

<b>04 et 05 – ARRET DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL – DESIGNATION DES REPERESANTANTS</b>
---

Le Maire : « Il faut, en point quatre de cet ordre du jour, arrêter le nombre d'administrateurs au sein du Centre communal d'Action sociale est encadrée par les dispositions des articles R123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles.

Nous proposons d'arrêter le nombre d'administrateurs à 10, en-dehors du Maire qui préside de droit le Centre communal d'action sociale avec 5 élus du conseil municipal et 5 personnalités extérieures.

Je vous propose à nouveau de faire liste commune.

Donc la liste commune sera la suivante : Danièle Demoulin, Cécile Dos Santos, Nadia Bentahar, Nicole Vicente et Myriam Santana

Donc pour passer au point 5, c'est le vote.

Qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ? »

*Par vote à main levée à l'unanimité, le conseil s'est prononcé pour Danièle Demoulin, Cécile Dos Santos, Nadia Bentahar, Nicole Vicente, Myriam Santana.*





## **06 - INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Le Maire : « Vous avez reçu le tableau de proposition d'indemnités de fonction. Je dois vous préciser que deux adjoints ont fait le choix de ne pas toucher d'indemnité pour que ce soit réparti sur les autres membres de la majorité ; et que le maire et les adjoints ont demandé que leur indemnité soit baissée de 5% pour que l'enveloppe globale puisse être mieux répartie ; qu'il existait une possibilité d'augmentation de cette enveloppe de 10% puisque la commune vient d'être récemment classée en station de tourisme mais que la majorité municipale a fait le choix de ne pas activer cette augmentation de 10% supplémentaire.

Donc, la proposition que nous faisons correspond plus ou moins à l'enveloppe qui était appliquée lors du dernier mandat si ce n'est une revalorisation d'indice qui est due à une contrainte légale. Pour ce qui est des indemnités, est-ce qu'il y a des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? qui est pour ? »

*Par vote à main levée à l'unanimité, le conseil s'est prononcé en faveur du tableau des indemnités*

Le Maire : « Là aussi, il y aura éventuellement dans la suite du mandat une révision selon les mandats ou fonctions attribués aux élus dans d'autres assemblées mais en tant que membres de cette assemblée ».

## **07 - DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR LA DUREE DU MANDAT**

Le Maire : « Le point 7 est la délégation accordée au maire par le conseil municipal pour la durée du mandat. Ça correspond à ce qui est prévu par l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elles vous ont été listées dans la note de synthèse qui vous a été envoyée. Si vous souhaitez, je peux vous les relire mais je ne crois pas que ce soit utile.

Est-ce qu'il y a des questions particulières ?

Donc, Qui est contre ? Qui s'abstient ? qui est pour ? »

*Par vote à main levée à l'unanimité, le conseil s'est prononcé en faveur des délégations accordées au maire au titre de l'article L2122-23 du CGCT*

## **08 - POUVOIRS ACCORDES AU MAIRE POUR DEFENDRE EN JUSTICE LES INTERETS DE LA COMMUNE**

Le Maire : « Le Pont 8, ce sont les pouvoirs accordés au maire pour défendre en justice les intérêts de la commune. Là aussi, on fait référence à l'article L 2122-22 - 16ème alinéa - du Code Général des Collectivités Territoriales. Les services ont fait en mesure qu'il soit le plus complet possible pour que la commune ne soit pas mise en défaut à un moment ou un autre si elle devait aller en justice.

Est-ce qu'il y a des questions particulières ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? qui est pour ? »

*Par vote à main levée à l'unanimité, le conseil s'est prononcé en faveur des pouvoirs accordés au maire pour défendre la commune en justice.*

## **09 - COMPTE-RENDU DE DECISIONS**

Le Maire : « Le point 9 est le compte-rendu de décisions dont le tableau vous a été joint. Je ne sais pas 'il y a des questions particulières. »



---

## 10 - QUESTIONS DIVERSES

---

Le Maire : « Le point 10 est celui des questions diverses.

Je ne sais pas s'il y a des questions diverses particulières.

C'était encore un conseil municipal assez rapide parce qu'essentiellement administratif. Nous en aurons un autre le 29 juillet pour essayer dans un rythme soutenu de rattraper les échéances qui sont imposées par la loi, notamment celle du vote du compte administratif ; donc ce sera le 29 juillet à 18 heures dans cette même salle.

Je vous remercie de votre présence et à bientôt. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 Heures 22.





Un patrimoine à vivre

**PROCES-VERBAL**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 29 JUILLET 2020**

**A 18 HEURES**

**A LA SALLE DES MARIAGES**



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf Juillet, les membres du Conseil Municipal de la Ville de PEZENAS se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs RIVIERE Armand –BOUGAIN Manuel – MIALON Aurélie – VIVARÈS Robert – GARCIN SAUDO Julie – GUIRAUD Thomas – DEMOULIN Danièle – VERDEIL René – VICENTE Nicole – DELBAC Patrick – AZEMAR Danièle – BOUSQUET Jean-Marie – LOPEZ Georges – CHASSAGNE Marie-Hélène – CASTINEIRA Gilbert – CIET Katia – BALLESTERO Marie – MOUTOU Xavier – DOS SANTOS Cécile – CASTILLO François – BENTAHAR Nadia – BLANC Benoit – VOGEL SINGER Alain – FORME Valérie – CAUSSE Florent – SANTANA Myriam – VERTICIONNE Kevin

Absent excusé : Mesdames Rachel SACCUCCI, Anne SUTRA DE GERMA

Procurations : Madame Rachel SACCUCCI à Monsieur BOURGAIN, Madame SUTRA DE GERMA à Monsieur VERDEIL

A 18 heures 02, Monsieur Armand RIVIERE, Maire, ouvre la séance et passe la parole à M. Verticionne pour faire l'appel.

Le Maire : « Merci. Il a été posé sur vos tables une question diverse... Il va être posé sur vos tables une question diverse plutôt, excusez-moi. C'est un avis qu'on doit rendre pour la commune de Nézignan-l'Évêque qui modifie son Plan Local d'Urbanisme, il se trouve qu'on a reçu le courrier, le conseil municipal était déjà validé, ça n'a pas pu être rajouté. Si nous ne donnions pas de réponse, ce serait réputé favorable mais je vous demande l'autorisation de l'ajouter au conseil municipal et qu'on puisse formellement se prononcer dessus ; il n'y a pas de modification substantielle du PLU ni impactante pour la ville de Pézenas. Mais, pour la forme, comme nous avons conseil municipal, je préférerais vous saisir. On l'évoquera en dernier point.

Donc l'ordre du jour appelle des questions financières avec le vote des comptes de gestion et comptes administratifs avec l'affectation des résultats de fonctionnement 2019 pour le budget principal et les budgets annexes.

Etant donné que ce n'est pas le compte administratif de cette majorité municipale, nous allons demander à Frédéric Roye de bien vouloir les présenter, qui est le responsable du service Finances. C'est lui qui vous présentera ces comptes et répondra aux questions tant que faire se peut et nous aussi, s'il y en avait. »

M. Roye : « Bonsoir à tous. Donc, effectivement, il y a trois délibérations financières qui vous sont soumises au conseil municipal de ce soir. Je vous proposerais de vous présenter sur le power point les trois délibérations dans la foulée et ensuite, vous présenterez, Monsieur le Maire, au vote mais je vais le faire dans la foulée puisque c'est des délibérations qui se déclinent en fait les unes derrière les autres. »

### **FINANCES**

#### **Vote des Comptes de Gestion 2019 du Trésorier Municipal**

#### **Vote des Comptes Administratifs 2019 du Budget Principal et des Budgets Annexes**

#### **Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2019 du Budget Principal et des Budgets Annexes**

M. Roye : « La première délibération qui est présenté c'est l'adoption des comptes de gestion ; plusieurs comptes de gestion, un budget principal et cinq budgets annexes. Vous allez avoir le détail au fur et à mesure des différents budgets et des chiffres du compte administratif. Juste pour broser un petit peu le décor, comme c'est les premières délibérations financières intervenant dans le cadre de cette mandature, pourquoi une dualité comptes de gestion/ comptes administratifs : donc cette dualité repose sur un principe constitutionnel qui est la séparation des ordonnateurs et des comptables instituée pour la première fois en 1822. De là ressort donc deux arrêtés des comptes des collectivités territoriales par deux arrêtés, par deux états financiers : le compte administratif qui est





établi par l'ordonnateur et qui rend compte de l'exécution budgétaire sur l'exercice et le compte de gestion qui lui a une vision plus globale et plus enrichie donc qui reprend l'exécution budgétaire mais donne des informations sur la comptabilité patrimoniale et sur la comptabilité financière de la collectivité.

Donc une petite évolution, enfin une grosse évolution législative que vous allez connaître au cours de cette mandature et donc il est important déjà d'en parler c'est la mise en place d'un compte financier qui a été introduit par la loi de finances 2019 qui a vocation à se substituer à ces deux documents comptables produits aujourd'hui par l'ordonnateur et par le comptable public. La mise en place de ce CFU remplit plusieurs objectifs : favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière dans un document global et synthétique qui serait donc plus accessible pour les citoyens, améliorer la qualité des comptes, et une simplification administrative entre l'ordonnateur et le comptable.

Le principe après fondamental de séparation des ordonnateurs et des comptables n'est pas remis en cause.

Donc voilà sur la présentation en fait des comptes de gestion. L'objet du compte de gestion, c'est surtout d'avoir une présentation plus enrichie que le compte administratif mais c'est surtout d'attester la concordance de l'ensemble des opérations comptables qui ont été réalisées durant l'année par l'ordonnateur et donc une stricte concordance de ces opérations entre ces deux documents. Ça permet d'attester la réalité des résultats de l'exécution budgétaire en section de fonctionnement et en section d'investissement. Et donc, comme je vous le disais, il doit être concordant avec les comptes de gestion du Trésorier.

En termes de délai, traditionnellement il est examiné par l'assemblée délibérante avant le 30 juin, cette année exceptionnellement 31 juillet comme suite à la crise sanitaire que nous avons connue.

Donc sur les comptes administratifs juste un petit rappel sur ce que c'est et leur objet. Donc c'est un document réglementaire qui a pour vocation de synthétiser et de présenter l'ensemble des résultats de l'exécution budgétaire ; il a pour objectif de rapprocher les prévisions budgétaires qui ont été votées dans le cadre des budgets primitifs des réalisations effectives ; il détaille l'ensemble des mouvements comptables (opérations d'ordre, opérations réelles)

On va rentrer un peu plus dans les chiffres, vous avez eu toutes les présentations des maquettes, du rapport de présentation ; l'objectif là, c'est plus de vous donner des ordres de grandeur et de ne pas alourdir. Donc sur les recettes réelles de fonctionnement, tous budgets confondus on est à 13 M€, en majeure partie représentés par les impôts et taxes donc les contributions directes et la fiscalité indirecte ; 20% de dotations et participations donc là, on retrouve la DGF notamment, dotations de l'Etat et dotations d'organismes partenaires, d'autres produits de gestion courante qui représentent beaucoup les produits du patrimoine, la location de locaux, et les produits des services et redevances et loyers avec les autres produits donc pour encore 11%.

Sur les dépenses réelles de fonctionnement, donc un volume de dépenses réelles de 10,33 M€, quasiment 60% de charges de personnel 57%, avec les charges à caractère général qui sont en fait les charges qui font fonctionner on va dire la boutique, ce qui est le petit fonctionnement régulier des services pour 19%, on arrive déjà à 86% d'impact sur le budget en dépenses ; les autres charges de gestion courante représentent quand même une part non négligeable, des charges financières à 5% avec une atténuation régulière compte tenu des opérations de réaménagement de dettes et ou aussi du contexte favorable en ce moment.

Heuuu, on a également voulu présenter les dépenses réelles de fonctionnement par domaine, donc c'est des fonctions comptables ; ça traduit en fait l'action comptable et l'action de la collectivité par politique publique. Donc pour les plus importantes, effectivement, c'est les services généraux et les services urbains qui représentent en fait tout l'aménagement du territoire, autant opérationnels que fonctionnels ; ensuite à parts égales la jeunesse et la sécurité publique et donc ensuite la culture, l'enseignement et le sport à 3%.

On a fait de même sur les dépenses réelles d'investissements, donc là pour bien circonscrire on parle pas de dette, c'est uniquement les dépenses d'équipement brut puisqu'un emprunt n'est pas affecté forcément enfin n'est pas affecté à une dépense particulière ou un domaine particulier mais vient financer l'équilibre global du budget. Donc on est quasiment à 3 M€ de dépenses réelles d'investissement en 2019 ; une grosse partie quasiment 40% sur les services urbains dont j'ai expliqué tout à l'heure ce que c'était ; les services généraux également 20%, on a agrégé les services liés donc ou les projets en lien direct avec le sport, la jeunesse, l'enfance et l'enseignement sur 12% et la culture qui représente quasiment 15%.



Les principales actions, c'est un peu plus concret on va dire que des masses globales ; pour 2019, en investissement mais aussi en fonctionnement, on les a réunies dans trois thématiques qui étaient présentées dans le cadre du budget primitif.

Donc le première, c'est l'entretien et l'aménagement de la ville pour 1,350 M€ dont les travaux en régie réalisés par les Ateliers municipaux pour quasi 300 K€, l'aménagement de voirie générale à 650 K, des poses de conteneurs enterrés, l'entretien du patrimoine bâti, et l'éclairage public - 175 K, donc là c'est la dotation annuelle versée à notre cocontractant ou partenaire dans le cadre du contrat de partenariat sur l'éclairage public ; c'est une dotation qui a vocation à se maintenir jusqu'à la fin di contrat donc jusqu'en 2028.

Le développement urbain, 413 K€ au total : 40K€ pour des réalisations de documents d'urbanisme, des acquisitions immobilières pour 325 K€ et des études liées à la géothermie, 48 K.

Des actions en faveur du mieux-vivre ensemble, là pour un montant beaucoup plus important 260 K, effectivement là on a agrégé des projets lourds en investissement et également du fonctionnement qui participe à cette thématique, donc 424 K€ pour le Foyer des campagnes, 270 K€ pour le restaurant municipal, et ensuite des travaux réalisés dans les écoles, des gymnases, le centre de loisirs au global pour 180 K. Et des subventions de fonctionnement adressées soit aux associations soit aux budgets annexes, Théâtre et Cinéma pour 437 K€ et une subvention de 445K€ versée au CCAS pour assurer son équilibre et son fonctionnement sur l'année 2019.

Là, on vous présente en fait une évolution comparée des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement pour avoir une tendance sur les courbes. Donc comme je vous le disais des recettes réelles de fonctionnement à 13 M€ et 10 M€ de dépenses réelles de fonctionnement. Une grosse évolution entre 2018 et 2019 liée à des cessions de patrimoine qui, petite anomalie de la M14, fait que les cessions de patrimoine se retrouvent en recettes réelles de fonctionnement mais qu'elles sont ensuite compensées pour financer de l'investissement.

Donc les principales évolutions sur les recettes de fonctionnement, c'est les produits du service qui se stabilisent mais qui ont une tendance relativement baissière à moins 21 000, des refacturation de personnel entre les budgets annexes, le budget principal et le CCAS également ; moins perçu de contributions directes parce que l'année 2018 avait été marquée par des régularisations de valorisation de bases ; des dotations de l'Etat en plus entre 2018 et 2019 pour 68 K€ et une atténuation des subventions et des revenus des immeubles, sur le revenu des immeubles notamment le transfert enfin la fermeture de la Trésorerie de Pézenas fait perdre directement 15 K€ de loyers

Sur les dépenses de fonctionnement, on a une présentation générale des dépenses de fonctionnement en augmentation entre 2018 et 2019 même si on voit qu'entre 2014 et 2019, sur cinq années de rétrospective, on baisse assez fortement. Donc les principales évolutions sont les charges à caractère général qui se maintiennent mais les charges de personnel qui augmentent de manière significative à 2% ; les subventions, un gros effort de réaliser dessus notamment sur le CCAS et les budgets annexes et donc des intérêts de la dette qui font que avec un contexte de taux d'intérêt bas qui fait qu'on économise 32 K€ sur ce poste de dépense.

Donc après vous avoir présentée l'évolution comparée recettes/dépenses, il s'ensuit donc une capacité d'autofinancement qui heuu qui émerge donc en fait une capacité d'autofinancement qui a vocation à représenter l'excédent des produits de fonctionnement sur les charges de fonctionnement et elle doit permettre de rembourser le capital des emprunts et d'avoir encore des ressources disponibles pour pouvoir financer les investissements de manière interne.

Donc heuuu l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement et, en fait, la baisse des recettes réelles de fonctionnement et l'augmentation des dépenses réelles fait qu'on a une atténuation de la capacité d'autofinancement en 2019 à 1,670 M€, donc compte tenu du remboursement de la dette en capital et hors les sessions, il restait en 2019 un solde en disponible de 580 K€ pour financer les investissements.

Au niveau de l'endettement de la ville, donc c'est un triptyque stock de dette/ capacité d'autofinancement brut et capacité de désendettement, donc sur 2014-2019, une stabilisation de l'endettement, à noter qu'entre 2018 et 2019, on a une augmentation de 8% à peu près liée à un recours supplémentaire à l'emprunt et également à des opérations de régularisation sur des, sur le contrat de partenariat en réintégrant la totalité de son encours de dette au chapitre 16 : une opération de régularisation comptable qui fait monter le stock.

L'autre point, c'est un maintien de l'épargne nette malgré un contexte de baisse de dotations entre 2014 et 2018 de 300 K€ et de gel des taux d'imposition ; de là émerge une capacité de désendettement, donc la capacité de désendettement c'est la capacité de la ville à rembourser l'intégralité de son stock de dettes si elle y consacre



l'intégralité de son épargne brute donc en fait c'est un rapport stock de dette sur épargne brute ; ça se mesure en années, on est en 2019 à 7 ans et 8 mois donc là les limites accessibles restent entre 10 et 12 ans, on est dans une situation correcte, on est pas non plus dégradé.

La présentation sur les budgets annexes, là-aussi c'est juste pour vous donner les ordres de grandeur : sur les recettes de fonctionnement avec les budgets annexes donc 1,116 M€, la majeure partie sont représentée par le Parking 31%, le Théâtre 39% mais elle inclut la subvention que le budget principal verse au budget du Théâtre donc il faut quand même prendre en compte cette donnée-là, et ensuite le Campotel pour 17% et le Cinéma à 13%. Sur les dépenses de fonctionnement, sur les budgets annexes, 967 K€, la majeure partie sur le Théâtre, 43%, le Campotel 23, les parkings 20 et le Cinéma 14%.

Au niveau des dépenses d'équipement, donc ça c'est les dépenses d'investissement réalisées pour le long terme, sur les budgets annexes, 280 K€, 80% représentent, sont portées par le Parking, liés au solde du marché de barriérage de deux parkings et l'aménagement de places de voirie sur l'avenue Aristide Briand, le Pré Saint-Jean. Donc là je vous ai fait la présentation globale de l'ensemble des comptes administratifs, je vais enchaîner avec l'affectation et l'intégration des résultats puisque la stricte concordance des comptes entre le compte administratif et le compte de gestion permet d'attester d'une reprise des résultats qui a été faite d'une manière anticipée au moment du vote du budget primitif et donc il est proposé d'affecter les résultats de la manière suivante : sur le budget principal, un résultat affecté au sortir de l'exercice 2019 de 2,532 M€ avec un besoin de financement en section d'investissement de 285 K€ qui doit être couvert par le résultat affecté qui ressort de la section de fonctionnement donc il est proposé d'affecter donc au compte 1068 en recette d'investissement le volume lié au besoin de financement de 285 251,53 € et de reporter en section de fonctionnement recette le solde donc 2 846 263,01 € et de reporter en report à nouveau en recette d'investissement le solde excédentaire de la section d'investissement soit 113 128,85.

Pour les budgets annexes, un résultat affecté sur le budget du Campotel déficitaire de 5 915,80 sur l'année 2019 et avec un solde excédentaire sur la section d'investissement à quasiment 32 K€ ; donc là comme le résultat est déficitaire aucune affectation est possible, il faut reprendre ce déficit sur le budget de l'année N+1 donc sur l'année 2020 donc on reprend en dépense 5 915,80 € sur la section de fonctionnement du Campotel et on reporte le solde excédentaire pour 31 393,83 sur la section d'investissement.

Sur le Cinéma, un solde excédentaire en fonctionnement de 19 587,54 et un solde excédentaire également sur l'investissement, donc là il est reporté les deux soldes, section de fonctionnement et section d'investissement, en recette sur le budget de 2020.

Sur le budget Parkings, en fonctionnement un résultat affecté de 244 036,37 avec un besoin déficitaire de 145 967,61 donc on vient combler ce solde déficitaire en recette d'investissement au 1068 pour le même montant et on reporte en section de fonctionnement à nouveau en recettes 98 098,76.

Pour le Théâtre, uniquement de la section de fonctionnement avec un résultat affecté et à reprendre en 2020 de 6 942,78 et au final sur le budget des Granges qui est un budget de lotissement qui va se clôturer, dont les opérations comptables ont vocation à se clôturer là cette année avec un solde excédentaire de 137 859,96 à reprendre. Donc là il y a une affectation par budget, pour avoir une présentation agrégée et pour voir quels sont les volumes globaux, donc vous avez sur cette présentation deux cadres : en haut la section de fonctionnement, en bas la section d'investissement, donc en résultat de fonctionnement cumulé, tous budgets ville de Pézenas, on a un résultat à affecter de 2 934 665 € pour un besoin de financement de la section d'investissement de 359 mille... désolé je vois pas... heuuuu donc un résultat final excédentaire de 2 575 609 € pour 2019, donc à noter en 2018 on termine avec un résultat final de clôture à deux heu 1 970 000, quasiment 2 millions d'euros donc générer cette augmentation par des aliénations de patrimoine sur le budget principal »

Le Maire : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? »

M. Vogel-Singer : « Sur le personnel, Frédéric a parlé d'augmentation significative, c'est 2% hein ? de frais de personnel donc c'est... , donc il y a le GVT, il y a le RIFSEEP. Est-ce qu'on peut préciser pourquoi il y a eu peut-être une augmentation importante cette année ? Pardon ? »

Mme Demoulin : « C'est un sujet sensible »



M. Vogel-Singer « Oui, voilà, c'est juste sur... ; parce que ça a été une année particulière avec le RIFSEEP, il y a eu quand même des évolutions de charges de personnel dans toutes les collectivités territoriales, donc... et c'est 2% »

Le Maire : « Je laisse Frédéric chercher la réponse. »

M. Vogel-Singer « Je pense qu'il y a tout »

M<sup>?</sup> Roye : « Je m'excuse, je n'ai pas descendu le rapport de présentation qui était annexé aux comptes administratifs mais il en ressort en fait effectivement des... je veux bien, s'il-vous-plait ... Il en ressort effectivement des augmentations qui sont liées à des facteurs exogènes à la collectivité, heuuu le GVT qui est le glissement vieillesse technicité et donc qui est lié à l'avancement de carrière des agents qui a eu une grosse ... donc liée à la pyramide des âges qui est quand même relativement élevée. Il y a effectivement après des facteurs qui sont plus internes à la collectivité, on a quand même entre le 31 décembre 2018, on reste sur une photographie au 31 décembre pour comparer, pour comparer les deux comptes administratifs, une augmentation des recrutements pas forcément en équivalent temps plein, on est d'accord mais on est au 31 décembre 2018 à 155 agents ville et en 2019 à 167 agents donc forcément mécaniquement on a quand même une augmentation, un poids qui est relativement lourd compte tenu de la base initiale. »

M. Vogel-Singer : « Mais ça c'est pas 2%, ce qui justifie 2% c'est quoi ? Le détail des 2%, 116 400 c'est pas, c'est pas 12 postes. Donc essentiellement aujourd'hui sur cette année, y a des ajustements qui ont été fait certainement mais sur la somme en tant que telle... »

M. Roye : « Je peux vous donner le détail de la somme... »

M. Vogel-Singer : « Le détail, on peut le voir plus tard mais c'est 2%, c'est pas une évolution très importante avec des besoins plus lourds de la collectivité. Sinon, moi je voulais vous remercier pour le y travail qui a été fait, et remercier les services de la ville pour le travail fait qui est excellent et remercie l'adjointe aux finances sortante, Mme Satger qui a suivi ça de manière très précise et rigoureuse. Merci. »

Le Maire : « S'il n'y a pas d'autre question, je vais passer au vote. D'abord du compte de gestion. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

*Le compte de gestion 2019 est approuvé à l'unanimité.*

Le Maire : « Pour les comptes administratifs, je vais devoir vous demander de sortir ; d'ordinaire c'est le maire qui sort mais ce n'est pas le maire qui a été l'ordonnateur de ces comptes.

Je vais proposer au conseil municipal, s'il n'y a pas de demande de vote séparé de voter l'ensemble des comptes administratifs ensembles.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

*Les comptes administratifs 2019 de la commune et des budgets annexes sont approuvés à l'unanimité.*

Le Maire : « Je pense que Monsieur Vogel pourra rentrer pour l'affectation des résultats.

Donc pour l'affectation des résultats, je vous propose de les voter de la même manière sauf s'il y a une demande de vote séparé

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

*L'affectation des résultats 2019 du budget communal et des budgets annexes est approuvé à l'unanimité.*

**Attribution de subvention exceptionnelle de fonctionnement à des associations caritatives de la Ville pour faire face à l'ampleur exceptionnelle de la crise liée à l'épidémie du covid-19 :**





Le Maire : « On passe donc à la suite de l'ordre du jour avec encore une question financière, sur l'attribution de subvention à des associations caritatives de la ville pour faire face à l'ampleur exceptionnelle de la crise liée à l'épidémie du covid et de la crise qu'on peut pressentir dans les semaines et les mois à venir, socialement parlant. C'est un engagement réciproque qui avait été pris à la demande de la minorité précédente et acceptée par la majorité précédente et il nous appartient de le mettre en œuvre.

On est parti sur une base d'augmentation de 50% pour chacune des associations ayant une activité de distribution d'aide alimentaire et on y a ajouté le Lieux Ressources qui a aussi cette activité là et qui ne figurait pas dans la liste des subventions 2020. Pour le coup, on a actualisé ou remis à jour sa subvention qui, là, est plus une subvention de fonctionnement qu'une subvention exceptionnelle, donc cela donne 620 € supplémentaires à la Croix-Rouge, 500 € au Secours Populaire, 750 € aux Restaurants du cœur et 250 € pour le Lieux Ressources. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Oui effectivement et la responsabilité peut être partagée puisqu'une année nous avons fait remarqué qu'ils n'y étaient pas et cette année nous n'avions pas vu dans le débat budgétaire. Donc je passe aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

*L'attribution de ces subventions aux associations caritatives est approuvée à l'unanimité*

### **AUTORISATION DE DEMANDES DE SUBVENTION**

#### **Autorisation de demande de subvention auprès du Département de l'Hérault au titre du Fonds d'Aide à l'Investissement des Communes 2020 – Travaux de réfection de l'avenue Camille Guérin (2e tranche)**

Le Maire : « Les points suivants sont des demandes de subventions au Département de l'Hérault ; pour le point 5, c'est une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Aide à l'Investissement des Communes 2020 pour les travaux qui ont été réalisés sur l'avenue Camille Guérin, c'est-à-dire la 2<sup>ème</sup> tranche de l'avenue Camille Guérin. Les travaux ont eu un coût de 230 338,20 € TTC et nous demandons 120.000€ au Département de l'Hérault soit 60 % de la dépense engagée. Est-ce qu'il y a des questions particulières ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

*L'autorisation de demande de subvention est accordée à l'unanimité*

#### **Autorisation de demande de subvention auprès du Département de l'Hérault au titre du Fonds d'Aide à l'Investissement des Communes 2020 - Création et réhabilitation d'aires de jeux :**

Le Maire : « Même type de demande au point 6 pour la création et la réhabilitation d'aires de jeux toujours auprès du Département de l'Hérault et du Fonds d'Aide à l'Investissement des Communes 2020.

Il y avait 150 K€ prévus au budget primitif de cette année 2020 pour la réhabilitation ou la réalisation de trois aires de jeux. Dans le cadre de cette enveloppe pour l'instant 149 607,80 € TTC ont été engagés, nous demandons l'autorisation au Conseil de demander au Département de l'Hérault dans le cadre du Fonds d'Aide à l'Investissement des Communes une enveloppe de 30.000€ soit 25 % des dépenses engagées de la Ville pour financer ou participer au financement de ces projets.

Est-ce qu'il y a des questions particulières ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

*L'autorisation de demande de subvention est accordée à l'unanimité*

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **Mise à jour du tableau de l'effectif – création de postes**

#### **Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe**

#### **Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Le Maire : « Les prochaines questions sont des questions de ressources humaines, donc je proposerais à Benoit Blanc qui a cette délégation en tant que conseiller municipal délégué de les présenteres. »



M. Blanc : « Merci. Alors, effectivement, les points 7 et 8 mis en avant ici concernent des créations de postes, le premier pour un adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe. Il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas de recrutement nouveau ; il s'agit d'une personne déjà présente dans l'effectif qui, du fait de son avancement de carrière va progresser, tout simplement.

Et pour le point N°8, c'est exactement la même chose, c'est une personne pour le poste d'adjoint administratif principal, une personne déjà en poste à la mairie de Pézenas qui a un avancement de carrière du fait de son concours, voilà. »

Le Maire : « Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Je vous propose de voter ces deux points ensemble.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

*La création de ces deux postes est accordée à l'unanimité*

### **Octroi d'une prime pour les agents de la commune en présentiel pendant la période de confinement**

Le Maire : « Benoit, tu présentes la 9 aussi ? »

M. Blanc : « Oui, merci. Alors pour le point N°9, il s'agit de la prime covid qui est proposée pour les agents ayant été sollicités pendant la période de confinement. Donc c'est un montant total, un montant maximum pardon de 400 € par agent. Il est donc proposé le versement d'une prime à raison d'environ 11 euros par jour de travail sur place. Sont exclus, je précise les personnes qui ont été en télétravail. Donc pour un montant total d'environ 10 300 €. »

Le Maire : « Est-ce qu'il y a des questions particulières ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

*L'octroi et les modalités de la prime covid sont accordées à l'unanimité*

### **CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'HERAULT**

#### **Autorisation donnée au Maire de signer les conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations familiales de l'Hérault**

Le Maire : « Je vous propose donc la question suivante, que vous aviez acceptée, pour donner un avis... . Ah effectivement j'ai un autre point, j'avais déjà tourné la page.

Il y a une question 10, je pensais l'avoir déjà passée. C'est l'autorisation donnée au Maire de signer les conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations familiales de l'Hérault. C'est purement formel, il faut changer le nom du Maire sur ces conventions qui avaient été précédemment adoptées par le conseil municipal précédent.

Je ne sais pas 'il y a des questions particulières.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

*L'autorisation de signer ces conventions est accordée à l'unanimité*



## QUESTION DIVERSE

Le Maire : « Donc, j'arrive à Nézignan-l'Evêque, comme quoi j'étais pressé d'y aller.

Donc, c'est l'avis que nous devons donner sur la modification simplifiée N°2 du PLU de la commune de Nézignan-l'Evêque qui nous a été adressée par son maire.

Elle consiste pour la ville de Nézignan-l'Evêque à renoncer ou à supprimer la condition d'urbanisation de 80% des zones 1AU1 pour passer aux zones AU4 ; dans le cas présent, ce sont deux zones qui s'urbaniseraient pour l'une de 2 014 m<sup>2</sup> pour 4 habitations, pour l'autre de 7 312 m<sup>2</sup> et pour 8 habitations. Donc on vous a proposé, on vous a annexé à la question diverse ce que nous avons reçu de la part de la commune de Nézignan-l'Evêque. Les services techniques ont regardé qu'il n'y ai pas d'impact sur la commune de Pézenas. Donc, s'il n'y a pas de question, je vous propose de passer aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

*Un avis favorable à la modification du PLU de Nézignan-l'Evêque est accordé à l'unanimité*

Le Maire : « Je ne sais pas 'il y a d'autres questions diverses ou des questions particulières... Peut-être un point de précision sur l'article paru ce dimanche par *Midi Libre* qui évoquait un recours en annulation de l'élection municipale de Pézenas. Pour notre interprétation, sauf si des personnes ont plus d'information dans la salle, il s'agirait simplement d'une confusion parce qu'il y avait eu une erreur matérielle dans le procès-verbal recensant les conseillers communautaires élus au soir du 28 juin. Cette observation qui était l'oubli d'Alain Vogel parmi les conseillers communautaires a occasionné un recours formel de la part de la Préfecture mais juste pour modifier le procès-verbal. Donc tout laisse à penser, puisque personne dans cette assemblée n'a reçu d'autre recours ou de devoir porter une contradiction à un recours, que c'est une confusion dans l'esprit du journaliste et que c'est pas un recours sur l'annulation de l'élection municipale. Il vous faut rester pour signer les documents du compte administratif.

S'il n'y a pas de question, je vous remercie. Il devrait y avoir un conseil municipal vers la fin septembre.

On essayera d'avoir un calendrier régulier défini à l'avance, notamment pour la convocation des commissions, au moins de celle Affaires générales et financières à partir du moment où on a purgé tout l'administratif qui suivait les élections municipales.

Merci à vous. Bonne soirée. »

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est levé à 18 heures 36.

